

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le 18 février 2010 en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel JOULIN, Maire.

Étaient présents : Mme ALLARD, MM. THENIER, GOUPILLE, CHARTIER, HORNOY, HOUET, MAILLET, Mmes PASSE, DABIN, GUILLAUT, LEROY, M. LECROIX, Mme GONEL, M. ROBERT, Mmes NICO, HAMARD, Mme GUIRLINGER.

Absents excusés : M. BARANGER procuration à Mme GUILLAUT, Mme BOUTIN procuration à Mme GONEL, Mme FROGER procuration à Mme DABIN, M. GUILLOU, M. LEMIRE procuration à Mme HAMARD  
Secrétaire de séance : M. GOUPILLE

A propos du compte rendu de la séance précédente, M. THENIER est revenu sur une remarque faite par M. LEMIRE au sujet de la signalisation d'un chantier communal Route de la Chesnaie. Il fait observer que contrairement à ce qui a été rapporté, le chantier a fait l'objet d'une signalisation adéquate.

### 1. COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS ET DE REUNIONS

- C.C.V.L.A. (réunion du 15/12/2009)

Les points suivants ont été évoqués :

Présentation des nouvelles modalités d'aides du Département aux territoires avec une contractualisation pour 3 ans avec ces derniers.

Création d'une commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées. A cette occasion, MM. THENIER et HOUET ont été désignés comme représentants de la commune dans cette instance.

Conclusion d'un avenant à la convention de partenariat CCVLA – AIDAL visant à prolonger d'une année le partenariat de manière à prendre en compte l'étude sur la jeunesse menée dans le cadre du diagnostic social de territoire.

Contrat de territoire Habitat : l'élargissement des compétences a été envisagé en vue de positionner la CCVLA en tant que maître d'ouvrage dans ce domaine.

Diagnostic de territoire : une étude qui serait menée par un cabinet de consultants spécialisé et qui incluerait la thématique parentalité/jeunesse et la synthèse de la thématique liée au vieillissement.

Communication : des axes de travail ont été définis en vue d'améliorer la lisibilité de l'action communautaire sur le territoire.

Tourisme : un plan d'actions touristiques triennal a été présenté par l'Office de Tourisme Loire Authion et la Maison de Loire en Anjou liés à la CCVLA par une convention. Ce plan pourrait engendrer une évolution de la subvention d'équilibre versée par la CCVLA.

Séminaire : les membres du bureau se sont réunis en séminaire le 9 décembre 2009 afin d'aborder les questions liées à l'avenir de la CCVLA, notamment au niveau de la redéfinition des compétences, de la mutualisation des moyens, des aspects financiers et humains.

- Comité Information Communication Internet (réunions des 5/1/2010 et 27/1/2010)

M. HORNOY a dressé le bilan des travaux de 2009 et présenté le planning pour 2010. Il a fait état d'un dysfonctionnement au niveau de l'envoi aux associations des demandes d'articles destinés à paraître dans le bulletin de mars 2010.

- Comité Médiathèque (réunion du 19/1/2010)

Mme GUILLAUT a rappelé les expositions prévues au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2010 parmi lesquelles notamment l'animation ayant pour thème le Marais des Prés d'Amont. Un tapis de lecture pour les enfants de moins de 4 ans est en cours de confection.

Le comité de lecture constitué de 12 personnes a trouvé son rythme de croisière et ses avis sont appréciés des lecteurs.

Les animations prévues pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2010 ont également été évoquées.

- Bibliothèques CCVLA (réunion du 25/1/2010)  
Lors de cette réunion, une information sur la mise en réseau des bibliothèques implantées sur le territoire de la CCVLA a été transmise.  
Le planning des expositions dans les différentes communes a été abordé.  
Lire en Fête se tiendra cette année en octobre à Corné à l'espace Séquoia. Des contacts ont d'ores et déjà été établis en vue de la préparation d'animations.
- Comité Culture (réunion 2/2/2010)  
Mme GUIRLINGER a dressé le bilan très satisfaisant des soirées lecture théâtralisée de l'œuvre de Vercors « Le silence de la mer » par Mascartade et récit de voyage en Himalaya de MM. DABIN et THENIER.  
Les interviews de personnes témoins de la guerre 1939/45 vont se poursuivre et devraient être achevés pour fin mars 2010. Un montage sera effectué sur DVD en vue d'une séance de ciné club à l'occasion du 8 mai 2011.  
Une évolution des moyens à mettre en œuvre pour annoncer les différentes animations culturelles pourrait intervenir. L'agenda culturel pourrait paraître chaque trimestre et seules des affiches destinées à être apposées dans les commerces seraient à réaliser.  
Mme GUIRLINGER a également évoqué le concert de novembre 2010 à l'église. Le recours à un orchestre d'élèves a été avancé afin de rester dans un budget raisonnable.
- Comité Voirie (réunion 9/2/2010)  
M. THENIER a présenté les travaux d'investissement susceptibles d'être retenus et évoqués lors du débat d'orientation budgétaire. Ceux-ci s'élèvent à 170 000 €. Les travaux de fonctionnement pourraient quant à eux être estimés à 65 000 €.  
Au niveau des acquisitions d'équipements, un tracto pelle sera commandé pour 40 000 € TTC, la pelle mécanique Poclain sera reprise à 3 000 €. Un distributeur de sable et de sel pour le déneigement des voies est prévu pour la somme de 1 400 €.  
Le curage des fossés sera poursuivi selon le mode opératoire mis en place en 2009, c'est-à-dire en faisant appel à une entreprise pour le curage proprement dit, l'évacuation de la terre étant effectuée par les services communaux.  
La consultation de bureaux d'études pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement des rues Bourgalin et du Moulin. Le bureau d'études Anjou Maine Coordination a présenté l'offre la mieux-disante à 6 420,13 € TTC.  
Un aménagement provisoire de la Rue de la Croix de Bois sera envisagé avec les services de la D.D.T prochainement.  
Afin de préserver l'état des chemins du Marais en période hivernale, des barrières de dégel ont été évoquées.  
L'aménagement du carrefour entre la Route d'Andard et la Rue des Quatre Chemins, qui semble poser quelques problèmes, pourrait être réétudié.

## **2. COMPTE DE GESTION 2009**

Le compte de gestion de l'exercice 2009 dressé par le receveur municipal a été adopté à l'unanimité. Celui-ci fait apparaître un excédent global de 202 136,53 € et se présente comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2008	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2009	Résultat de clôture 2008
Investissement	-666 384,32 €	0,00 €	330 906,84€	-335 477,48 €
Fonctionnement	718 901,54 €	666 384,32 €	485 096,79 €	537 614,01 €
Total	52 517,22 €	666 384,32 €	816 003,63 €	202 136,53 €

### **3. COMPTE ADMINISTRATIF 2009**

Par 21 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention (Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle), le conseil municipal a approuvé le compte administratif qui présente les résultats suivants :

#### **FONCTIONNEMENT :**

Dépenses 2009 :	1 757 610,42 €	
Recettes 2009 :	2 242 707,21 €	
Résultat de l'exercice 2009 : Excédent :	485 096,79 €	
Résultat de l'exercice 2008 : Excédent :	52 517,22 €	

**Résultats cumulés : Excédent : 537 614,01 €**

#### **INVESTISSEMENT :**

Dépenses 2009 :	545 674,14 €	
Recettes 2009 :	876 580,98 €	
Résultat de l'exercice 2009 : Excédent :	330 906,84 €	
Résultat de l'exercice 2008 : Déficit :	- 666 384,32 €	
<b>Résultats cumulés :</b>	<b>Déficit :</b>	<b>- 335 477,48 €</b>

**Résultat global de l'exercice : + 202 136,53 €.**

### **4. REPRISE DES RESULTATS ET AFFECTATION AU BUDGET 2010.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de procéder à la reprise des résultats 2009 et de les affecter de la manière suivante au budget 2010.

#### Section de fonctionnement :

Recettes : compte 002 Excédent antérieur de fonctionnement reporté : 202 136,53 €

#### Section d'investissement :

Dépenses : compte 001 Déficit antérieur d'investissement reporté : 335 477,48 €  
Recettes : compte 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés 335 477,48 €

### **5. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2010**

Le taux des bases 2009 ayant été revalorisé de 1,2 % pour la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti, il a été décidé, à l'unanimité, de maintenir pour l'exercice 2010 les taux appliqués en 2009, soit :

Taxe d'habitation	14,14 %
Foncier bâti	23,62%
Foncier non bâti	46,94%

### **6. VOTE DES SUBVENTIONS 2010**

Conformément à la proposition faite en commission, les subventions ont été réévaluées avec une augmentation de 1,2 % (correspondant à la revalorisation des bases locatives 2010 issue de la loi de Finances) selon le tableau remis aux conseillers. Celles-ci ont été approuvées à l'unanimité. Parmi les principaux postes, les subventions à la Caisse des écoles et au CCAS s'élèvent respectivement à 12 482,42 € et à 18 881,56 €. La participation communale à l'accueil de loisirs a été fixée à 4.60 € par journée enfant et 3.06 € par demi-journée enfant.

Une subvention de 100 € sera allouée à l'ESAB Judo - Ju Jitsu - Taïso pour l'organisation de son gala annuel à la salle Jeanne de Laval d'Andard le 21 mars 2010.

## **7. PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE PAUL AGUILE**

La participation aux frais de fonctionnement de l'école Paul Aguilé a été calculée sur le coût d'un élève de l'école publique et arrêtée à la somme de 28 551,82 € pour l'école maternelle et 21 144,50 € pour l'école élémentaire soit au total 49 696,32 €. Cette participation a été adoptée par 19 voix POUR et 3 abstentions (Mmes GUILLAUT, MM. BARANGER et ROBERT).

## **8. SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX**

M. HOUET a commenté les résultats de la consultation d'entreprises lancée en vue de l'aménagement des services techniques municipaux. Il rappelle que 80 entreprises ont répondu à cette consultation avec une quasi majorité d'entreprises du département. M. HOUET a indiqué que le lot 4 Couverture Désamiantage Equipement photovoltaïque a été déclaré sans suite et laissé aux soins de la SEM Anjou Energies Renouvelables. Il fait observer que les marchés à conclure représentent un montant TTC de 638 275,45 € inférieur à l'estimation établie à 782 163 €. Le début des travaux pourrait intervenir début avril pour s'achever fin 2010.

## **9. BAIL EMPHYTEOTIQUE POUR L'EQUIPEMENT PHOTOVOLTAIQUE DE LA TOITURE DES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX**

M. JOULIN a présenté un projet de bail emphytéotique d'une durée de 21 ans et 4 mois à conclure avec la Société d'Economie Mixte (S.E.M.) Anjou Energies Renouvelables visant à définir les modalités d'installation, d'exploitation, d'entretien et de maintenance de l'équipement photovoltaïque destiné à équiper la toiture des services techniques municipaux. Il rappelle à cet effet l'orientation prise par la commune d'installer ce type d'équipement en vue de développer la production d'électricité photovoltaïque.

Il indique qu'une redevance pour occupation du domaine public serait versée par la SEM sous la forme d'une part fixe de 100 € /an et d'une part variable à partir de la 11<sup>ème</sup> année. Les modalités d'assurance, par chacune des parties, des équipements, tant en phase de chantier qu'en phase d'exploitation, sont définies dans ce projet de bail.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a approuvé le projet de bail emphytéotique administratif à conclure tout en laissant le soin à M. JOULIN de redéfinir avec la SEM Anjou Energies Renouvelables les modalités de détermination de la redevance part variable ainsi que son exigibilité.

## **10. IMPLANTATION D'EOLIENNES INDIVIDUELLES**

Mme NICO a exposé qu'aucune réglementation relative à l'implantation des éoliennes ne figure actuellement dans l'actuel Plan d'Occupation des Sols. Les éoliennes individuelles inférieures à 12 m ne nécessitent, quant à elles, aucune déclaration pour être implantées. Face à cette situation et en vue de protéger le patrimoine foncier et immobilier de la commune, Mme NICO, se faisant l'écho de la commission Urbanisme, s'appuyant sur le schéma départemental éolien qui situe Brain sur l'Authion en zone peu favorable, a proposé de réglementer l'implantation de tels équipements sur le territoire communal, de manière transitoire, pendant toute la phase d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), décidée en janvier 2010, et jusqu'à son approbation. M. GOUPILLE a estimé que cette solution permettait de se donner les moyens de conduire une réflexion sérieuse et approfondie, en se référant à des avis techniques, dans le cadre des travaux du futur PLU concernant cette problématique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a ainsi décidé d'interdire l'implantation d'éoliennes individuelles sur l'ensemble du territoire communal pendant la phase d'élaboration du PLU et jusqu'à son approbation.

## **12. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Une demande de scolarisation d'un enfant de La Bohalle à l'école maternelle publique Le Chat Botté a été évoquée. La commune de La Bohalle a fait part de son désaccord à cette scolarisation. Le conseil municipal a pris acte de la décision de la commune de La Bohalle et n'a pas réservé une suite favorable à cette demande.
- Un projet de cession de terrain (107 m<sup>2</sup>) à un propriétaire riverain en vue d'aménager un accès suffisant à sa parcelle a été présenté. Le service des Domaines a été consulté pour fournir une estimation du montant de cette cession.
- M. JOULIN a présenté le projet d'alimentation électrique à réaliser par ERDF dans la Rue du Champ Grippon avec dépose du réseau aérien. Il n'y aura de ce fait plus d'appui aérien pour le réseau France Telecom. Ce dernier pourrait être enterré si le conseil municipal le décide et finance ces travaux. La question de la mise en place de l'éclairage public du secteur a également été posée. Le conseil municipal a exprimé son accord sur le fait de solliciter un chiffrage de l'enfouissement du réseau France Telecom. En revanche, un avis défavorable à l'extension du réseau d'éclairage public a été exprimé. Cette position a été motivée par la volonté communale de limiter autant que faire se peut la pollution lumineuse et dans un souci de limitation des consommations d'énergie.
- Un contact a été établi entre l'association Arts et Découverte d'Andard et la médiathèque de Brain pour mettre sur pied une exposition sur l'Asie
- Il a été relaté un problème lié au chauffage dans la salle de l'Hopiteau à l'occasion d'une location.
- Le mauvais état de la chaussée de l'impasse de Gravelotte a été évoqué.
- La fréquentation du multi accueil de Brain sur l'Authion a été présentée. Ce sont 40 enfants qui fréquentent de manière régulière cette structure. Il y a actuellement 2 à 3 demandes d'inscription par mois et on dénombre déjà 30 demandes d'inscription pour septembre 2010. On compte 168 assistantes maternelles sur le territoire de la CCVLA dont 36 à Brain. Le R.A.M. rencontre un grand succès parmi les assistantes maternelles.
- Mme LEROY a déploré le fait que des frênes têtards aient été coupés dans le marais. Il convient de tout mettre en œuvre afin de préserver ces arbres sans interdire la taille d'entretien.
- M. HOUET précise qu'un problème a été décelé sur certains défibrillateurs installés dans le Département. Face à cette situation, l'ensemble des matériels sera enlevé et remplacé prochainement. Des séances de formation à l'utilisation des défibrillateurs vont être mises en place.
- M. CHARTIER souhaite savoir quelle responsabilité sera recherchée en cas de mauvais fonctionnement d'un appareil.
- Une course cycliste se déroulera dimanche 21 février 2010 sur les communes de Brain sur l'Authion, La Bohalle et La Daguenière.
- Une réunion de l'association des Communes et groupements de communes du Bassin de l'Authion, dont les activités ont été relancées, se tiendra le 9 mars 2010 aux Rosiers sur Loire afin de constituer un nouveau bureau.
- Une conférence sur un voyage « A bicyclette autour de la Baltique » sera donnée par M. Robert BARTHE le mardi 9 mars 2010 à 20h30 dans la salle multi activités de la Médiathèque.
- Une réunion de la commission Finances est programmée le lundi 15 mars 2010 à 20h30 en vue de la préparation du budget 2010.
- La Maison de Loire en Anjou propose, dans le cadre de la biennale sur le fleuve Mékong, la projection d'un film suivi d'une conférence à la salle des fêtes de Brain le mardi 16 mars 2010 à 20h30.
- Une journée d'information sur le passage au Tout numérique aura lieu à Brain sur l'Authion le jeudi 15 avril 2010 de 9h30 à 16h30.
- Une invitation a été reçue pour participer au Challenge de boule de fort Marianne le 22 mai 2010 à Beaufort en Vallée.

Le secrétaire de séance  
Philippe GOUPILLE

Vu, le Maire  
Daniel JOULIN